



1.4.7. LEVIER DE FREIN

Levier de frein : Élément actionné par la tige du piston du récepteur, qui entraîne en rotation l'axe de la came de frein. Il permet manuellement ou automatiquement (levier à rattrapage de jeu automatique) le réglage de la course des récepteurs de freins en fonction de l'usure des garnitures.

1.4.7.1. ETAT

1.4.7.1.1. **Cassure** | R |

- Levier cassé.

1.4.7.1.2. **Détérioration notable** | S |

- Déformation notable.
- Détérioration du mécanisme du levier.
- Absence du point fixe ou point fixe inopérant dans le cas de levier autorégleur.
- Jeu important.

1.4.7.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur d'un levier de frein ne rentrant pas dans le cadre des points 1.4.7.1.1. et 1.4.7.1.2.

1.4.7.3. DIVERS

1.4.7.3.1. **Absence** | R |

- Absence d'un levier de frein.

1.4.7.3.2. **Asymétrie** | S |

- Leviers de forme ou de dimension différente sur un même essieu.
- Bras de leviers de longueur différente sur un même essieu.
- Position des leviers au repos très différente sur un même essieu.
- Système de réglage différent sur un même essieu.

